Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501877-20251204-202578-DE

Monterfil
terre de caractère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2025

Date de convocation :		27 NOVEMBRE 2025
Date d'affichage :		28 NOVEMBRE 2025
Nombre de conseillers :		
EN EXERCICE :		**15**
PRESENTS :		**13**
VOTANTS :		**15**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à vingt heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Michel DUAULT, Maire.

Etaient présents :
MM DUAULT Michel, Maire – GLAIS Marie-Thérèse - LECHEVALIER Casimir - THOMAS Yvonnick, Adjoints.
M BARAZER Nona - M BLOT Anthony - MME ELIE Laëtitia – M HERVAULT Olivier – MME JAMIN Sandrine - M PILLET Frédéric – M QUIGNON Olivier – MME RUBIN Sylvie - MME THOMAS Aurélie -
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :
MME NOGUES Sandrine a donné pouvoir à MM DUAULT Michel
MME RATTINA Sandra a donné pouvoir à MME GLAIS Marie-Thérèse

Secrétaire de séance : M BARAZER Nona

DELIBERATION N°:	2025-78

OBJET DE LA DELIBERATION:
Demande d'application du Régime Forestier dans le cadre de la révision du plan de gestion

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de demande d'application du Régime Forestier sur les parcelles énumérées dans le tableau suivant, propriétés de la commune de Monterfil et situées sur le territoire communal de Monterfil :

Commune de Situation	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface Cadastrale
Monterfil	A	1172	Les Épinais	0,504
Monterfil	A	1173	Les Épinais	5,483
Monterfil	A	1174	Les Épinais	1,569
Monterfil	A	1175	Les Épinais	2,034

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501877-20251204-202578-DE

Monterfil	A	1178	Les Épinais	2,442
Monterfil	A	1179	Les Épinais	1,708
Monterfil	A	1180	Les Épinais	1,689
Monterfil	AC	0010	Landier de la Roche	1,9246
Monterfil	ZE	0012	La Haute Bruyère	2,652
		Total		20,0056

TOTAL : 20 hectares 00 ares 56 centiares

Cette opération est souhaitée dans le but d'intégrer des parcelles boisées à la forêt communale, dans le cadre de la révision de l'aménagement forestier de la forêt communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'accepter le projet et demande à Monsieur le Maire de le présenter à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour application du Régime Forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

A MONTERFIL, le 10 DECEMBRE 2025

MAIRIE DE MONTERFIL (Ille et Vilaine)

Le Maire,

Michel DUAULT